

PRÉFET DE LA RÉUNION

Saint-Denis, le 06 septembre 2018

Sous-préfecture de Saint-Benoît
Sécurité routière

Monsieur le préfet

à

Destinataires

Objet : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) - Appel à projets année 2019

PJ : Notice de cadrage

La sécurité routière est un enjeu qui concerne chacun d'entre nous.

Depuis le début de l'année 2018, malgré une baisse de la mortalité sur les routes de La Réunion, les comportements à risques demeurent (+12% d'accidents corporels et +37% de blessés hospitalisés).

Face à ce constat, il est très important de poursuivre notre mobilisation afin d'inverser la tendance de manière durable. Pour ce faire, il convient de mettre des actions de prévention dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

Si vous souhaitez proposer des actions pour l'année 2019, je vous invite à me faire connaître vos projets, et le cas échéant, à solliciter un soutien financier sous réserve de validation par le comité technique.

Les projets présentés doivent porter principalement sur un ou plusieurs enjeux prioritaires issus du Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022, avec une priorité sur les projets innovants portant notamment sur :

- le risque routier professionnel
- l'alcool et les stupéfiants
- les jeunes
- les piétons
- les deux-roues motorisés
- les distracteurs

Je vous remercie d'adresser vos projets d'actions à madame Marie-Claire MEVIZOU (coordination sécurité routière) par mail: marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr, **avant le 30 novembre 2018**, délai de rigueur.

La notice de cadrage ci-jointe vous apportera tous les conseils utiles à l'établissement de votre projet d'action.

Je tiens à vous remercier pour votre implication déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière dans notre département.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète de Saint-Benoît,
déléguée à la sécurité routière



Véronique BEUVE

Affaire suivie par :
Marie-Claire MEVIZOU
Tél. 02 62 40 28 76
marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr

Destinataires :

- Madame et messieurs les maires du département
- Monsieur le président du Conseil Départemental
- Monsieur le président du Conseil Régional
- Monsieur le recteur de l'académie de La Réunion
- Messieurs les présidents des associations
- Mesdames et messieurs les directeurs des services
- Messieurs les élus référents

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2019- La Réunion

NOTICE DE CADRAGE

Date limite de dépôt de projet : **30 novembre 2018, délai de rigueur**

(NB : Toute demande incomplète, hors enjeux DGO ou hors délai ne sera prise en compte).

Tous les documents nécessaires à la complétude de la fiche action locale sont téléchargeables sur :

<http://www.reunion.gouv.fr/politique-locale-de-securite-routiere-r154.html>

Projet d'action

Le porteur du projet devra construire son projet d'action en cohérence avec le **Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022** dont les enjeux sont :

Enjeux communs à tous les départements :

- le risque routier professionnel
- l'alcool et les stupéfiants
- les jeunes
- les seniors

Enjeux spécifiques au département :

- les piétons
- la vitesse
- les distracteurs
- les deux-roues motorisés

Fiche d'action locale

Votre action de sécurité routière doit reposer sur une méthodologie claire, un planning précis (si possible) et réalisable effectivement sur l'année du PDASR. Vous mentionnez également les moyens humains, les ateliers et les matériels envisagés.

- Fiche action locale à rédiger en version modifiable
- Choisir le(s) enjeux : à cocher
- Choisir l'orientation d'actions selon votre enjeu : voir "Annexes 1 à 8 orientations DGO 2018-2022" - Faire un copier/coller (y compris la codification, exemple : "A.3.1.5- Travailler avec les fabricants et distributeurs d'alcool")
- Transmission à l'unité sécurité routière par mail à : marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr

Moyens matériels

Pour la réservation éventuelle de simulateurs (voiture tonneau, test au choc, simulateur deux roues motorisé, circuit alcool...) cochez votre choix.

Financement

Un soutien financier peut être attribué sous réserve de l'appréciation du comité technique du PDASR (Etat/Région/Département), en fonction du budget disponible et de la pertinence du projet.

Financement des projets :

Région Réunion : si accord, un arrêté de notification vous sera adressé

- possibilité de demander un acompte de 70 %, comme mentionné dans l'arrêté de notification.
- solde (30 %) versé à la fin de l'action, sur présentation d'un bilan signé par le responsable et le gestionnaire comptable (quantitatif, qualitatif et financier accompagnés de factures + RIB pour l'établissement d'un service fait par la coordination sécurité routière)

Conseil Départemental : si accord, un arrêté de notification vous sera adressé

- soutien financier versé à 100 % à la fin de l'action sur présentation d'un bilan signé par le responsable et le gestionnaire comptable (quantitatif, qualitatif et financier accompagnés de factures + RIB pour l'établissement d'un service fait par la coordination sécurité routière)

État : si accord, un arrêté attributif vous sera adressé

Évaluation de l'action

Transmettre **la fiche d'évaluation de l'action locale de sécurité routière-PDASR 2019** à la fin de l'action

Liste des documents utiles pour la réalisation du projet

Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables sur le portail des services de l'État à La Réunion :

<http://www.reunion.gouv.fr/politique-locale-de-securite-routiere-r154.html>

- Fiche action locale
- DGO 2018-2022
- Annexes 1 à 8_Liste orientations DGO 2018-2022
- Baromètres mensuels des accidents corporels à La Réunion
- Bilans annuels à La Réunion de la sécurité routière
- Fiches pédagogiques des simulateurs
- Fiche d'évaluation de l'action locale de sécurité routière – PDASR 2019